LES INDISPENSABLES

Le meilleur de l'info de la CGT-EP à Paris

7 SEPT 22

L'ARNAQUE DU PPCR

Alors que d'autres syndicats avaient apporté leur soutien à cette revalorisation minimale des salaires, la CGT avait fait le choix de dénoncer notamment :

• L'exclusion des MA1 et MA2 seules catégories non revalorisées ;

• La faiblesse des augmentations ; Le bluff des promotions pour tous :

À l'échelon 6 ou 8, seules 30% des personnes « visitées » profitent de l'avancement anticipé. Comme le PPCR limite à 30% le nombre des « Excellents », le rapport est vite fait...

Pour la Hors-Classe, seules 18% des promouvables seront promu·es. Et entre un avis « Excellent » et un avis « Satisfaisant »., il y a 40 points d'écart, soit un décalage d'au moins 4 années pour la promotion !

Ainsi, pendant + de 4 ans, les personnes ayant obtenu un « Satisfaisant » verront passer devant elles dans la liste, tous les « Excellents » et les « Très Satisfaisants ».Elles sont alors reculées dans la liste des promouvables !

Sans compter qu'il est fréquent qu'avec 11 croix « Excellent », le prof se retrouve avec une appréciation finale « Très satisfaisant » voire « Satisfaisant ». OR, SEULE L'APPRÉCIATION FINALE COMPTE !

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

COMMENT CONTESTER L'APPRÉCIATION FINALE REÇUE LE 1er SEPT ?

Rappelons que seule l'appréciation finale compte pour être promu·e, indépendamment des item cochés « excellent » ou autre. Si vous estimez que votre appréciation finale est non conforme à votre évaluation : il faut contester ! Il n'est pas rare que l'appréciation finale du recteur soit en inadéquation avec l'évaluation : une histoire de quota.

TOUT SAVOIR TOUT COMPRENDRE SUR LE PPCR – POURQUOI ET COMMENT CONTESTER ? CLIQUEZ SUR LE LIEN CI-APRÈS :

CONTESTEZ

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

3ème RDV carrière

Au 9ème échelon on est « visités » et au 9ème échelon 2 ans révolu on intègre la liste des promouvables à la HORS CLASSE.

L'appréciation finale du rendez-vous de carrière est alors déterminante. En effet, celles et ceux qui arrivent avec l'avis « excellent » ont 145 points la première année. Au bout d'un an ils ont de bonnes chances de passer HORS CLASSE avec 155 points. Celui qui n'a qu'un avis « satisfaisant » (environ 45 % des profs) n''a que 105 points et devra attendre, au moins, 4 années supplémentaires pour être, éventuellement, promu·es.

Précisons qu'à barème égal, celui qui a une meilleure appréciation est classé devant les autres.

Un prof qui passe hors classe gagne en moins de 2 ans, souvent, plus de 400 € brut que celui qui est resté en classe normale, voir exemple en bas de page suivante

SEULS 18 % DES PROMOUVABLES PASSENT HORS CLASSE CHAQUE ANNÉE.

Valeur professionnelle				
Avis CE		Avis inspecteur		Positionnement final du recteur (points associés)
	+		=	E (145 points)
TS		TS		TS (125 points)
S		S		S (105 points)
AC		A C		AC (95 points)
E = Excellent TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant AC = A consolider				

Points d'ancienneté		
Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31.08.18	Ancienneté théorique en années	Points d'ancienneté
9 + 2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

HORS CLASSE : RECLASSEMENT

HORS CLASSE
PLP, CERTIFIÉS, PEPS, PROFESSEURS DES ÉCOLES

Échelon	Temps à passer dans l'échelon	Indices	Salaire brut €
1	2 ans	590	2861,51
2	2ans	624	3026,42
3	2ans et demi	668	3239,82
4	2ans et demi	715	3467,77
5	3 ans	763	3700,57
6	3 ans	806	3909,12
7	Jusqu'à la fin	821	3981,87

HORS CLASSE
AGRÉGÉS

Échelon	Temps à passer dans l'échelon	Indices	Salaire brut €
1	2 ans	757	3671,47
2	2 ans	800	3889
3	3 ans	830	4025,52
HORS ÉCHELLE A	1 an	890	4318,28
	1 an	925	4486,28
	Jusqu'à la fin	972	4714,23

La CGT-EP revendique une déconnexion totale entre la rémunération et l'évaluation. Nous revendiquons une grille unique (un seul grade) avec l'intégration de la HORS CLASSE dans la grille normale et la suppression de la classe exceptionnelle, réservée à une minorité.

RECLASSEMENT DANS L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION HORS CLASSE
PLP, Certifés, PEPS, Professeurs des Écoles

Échelon Classe normale	Ancienneté dans l'échelon	Indice	Salaire brut mensuel €	Reclassement Échelon HORS CLASSE	Indice HORS CLASSE 1/09/22	Salaire Brut Mensuel €	Report d'ancienneté dans le nouvel échelon
9	De 2 à 4 ans	590	2894,85	2	624	3026,42	OUI
10	Moins de 2 ans et demi	629	3050,67	3	668	3239,82	OUI
10	Plus de 2 ans et demi	629	3050,67	4	715	3467,77	NON
11	Moins de 2 ans et demi	673	3264,07	4	715	3467,77	OUI
11	Plus de 2 ans et demi	673	3264,07	5	753	3700,58	NON

Mme X PROMUE HORS CLASSE AU 1er SEPT : UN BON DANS SA RÉMUNÉRATION

Madame X est l'une de nos collègues parisiennes. Elle est hyper sympa, dynamique et n'a pas sa langue dans sa poche. Elle est prof depuis 2000, Maître Auxiliaire pendant 4 ans, elle réussit le CAER en 2004. En 2019-20 elle est visitée dans le cadre du 3è me RDV de carrière. Son Évaluation comporte 11 croix « Très satisfaisant » mais son appréciation finale reçue en septembre 2020 est « Satisfaisant « . Elle fait appel à la CGT qui lui conseille de contester. Son appréciation finale passe à « Très satisfaisant ».

À la CCMA du 29 juin 2022, elle est promue HORS CLASSE à date d'effet du 1er sept suivant. Mme X était au 10ème échelon depuis 1 an. Elle est donc reclassée au 3ème échelon de la HC avec un report d'ancienneté de 1 an.

Son salaire est donc passé de 3050, 67 € brut à 3239,,82 €. Elle a gagné 189,15 € brut soit 150 € net environ par mois. Au 1er mars 2024, soit dans 18 mois, elle passera au 4ème échelon de la HC et percevra 3467,77 soit 228 € brut de plus ou 184 € net environ. Si elle n'avait pas contesté son appréciation finale, elle serait au 1er mars 2024 restée au 10ème échelon et percevrait 417 € brut de moins par mois = 5004 €/an.

PENSE-BÊTE RENTRÉE

Dès la rentrée...

Pensez à **vérifier et** à **signer le PV d'installation** (pour les maîtres délégués) ou la VS (ventilation de service) pour les titulaires.

Les inscriptions au PAF (public) et aux formations Formiris sont à faire rapidement.

Concours

Les inscriptions aux concours se déroulent généralement entre mi-septembre et mi- octobre (dates à jour sur notre site), pour des épreuves entre janvier et avril selon les catégories de concours. Pensez à demander une autorisation d'absence, en théorie de 2 jours ouvrables avant la première épreuve + durée du concours, mais en pratique modulable par l'enseignant·e (ex : 1 jour avant l'écrit+1 jour avant l'oral).

Salaires...

Vérifiez bien sur votre fiche de paye :

- Le supplément familial de traitement

-L'ISOE part fixe et modulable (professeurs principaux)

- le remboursement domicile-travail

- Le nombre d'HSA (sur 9 mois, entre octobre et juin).

- L'indice

- La prime Grenelle pour les échelons 1 à 9 des titulaires, et tous les échelons de MA.

Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence

Pour les collègues qui ont obtenu une mutation pour la rentrée, sous réserve de vérifier les conditions, le rectorat de l'académie d'arrivée peut prendre en charge une partie des frais de déménagement. C'est l'IFCR. En général, les demandes sont à faire en début d'année, mais il ne faut pas être pressé pour la prise en charge...

Prime de rentrée...

Les enseignant·es lauréat·es de concours et qui n'ont pas enseigné plus de 3 mois au préalable bénéficient d'une prime d'entrée dans le métier de 1500 euros, versée en 2 fois (décembre et avril), à l'issue de leur année de stage. Cette condition limitative des 3 mois exclut de fait un grand nombre de collègues, et notamment tous les lauréats du concours interne !

CONGÉ DE FORMATION : DU NOUVEAU

CONGÉ DE FORMATION LA LÉGISLATION ÉVOLUE FAVORABLEMENT

LE CONGÉ FORMATION PASSE DE 12 À 24 MOIS

CLIQUER SUR LE LIEN

LE DÉCRET

Un nouveau décret mis en vigueur le 22 juillet 2022 annonce des changements concernant le congé de formation professionnelle et la mobilité professionnelle.

Afin de favoriser l'accompagnement des agents publics, le congé de formation professionnelle est porté de 12 à 24 mois avec maintien de 100 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence pendant la première année, et de 85 % pendant la seconde année, dans la limite de 650 points d'indice.

De plus, des immersions professionnelles sont possibles. Chaque agent public peut bénéficier d'une période d'immersion professionnelle auprès d'employeurs de la fonction publique ou de tout autre organisme public d'une durée comprise entre deux jours et dix jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à vingt jours sur une période de trois ans.

NEW!

STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE DE 2 À 10 JOURS DANS UNE AUTRE ADMINISTRATION POSSIBLE.

AVANT		DORÉNAVANT	
Temps maximal octroyé	**Rémunération**	**Temps maximal octroyé**	**Rémunération**
12 mois	85 % brut	24 mois	100 % les 12 premiers mois puis 85 % du brut

Les 12 premiers mois sont payés 100 %

Les 12 suivants à 85 %

Dans la limite de l'indice brut 650

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

RÉMUNÉRATION DES NON TITULAIRES

À LA DEMANDE EXPRESSE DE LA CGT UNE RÉUNION S'EST TENUE AU RECTORAT CE JOUR

HISTORIQUE

10 février 2022, un décret permet au rectorat de mieux les Maîtres délégués(non titulaires) de l'enseignement Privé. Le décret est la transposition de ce qui est pratiqué dans l'enseignement public depuis des années.

« Avant le dernier alinéa de l'article 5 du décret du 3 avril 1962 susvisé, il est inséré un deuxième alinéa ainsi rédigé :« Par dérogation au premier alinéa, l'autorité qui procède au recrutement peut rémunérer le maître auxiliaire à un indice supérieur à l'indice minimum compte tenu de l'expérience professionnelle détenue, de la rareté de la discipline enseignée ou de la spécificité du besoin à couvrir. »

Décret

31 mars : suite à la demande de la CGT-EP un groupe de travail se réunit à cette date. Douche froide, la circulaire d'application est très restrictive. En fait, la mesure n'est pas budgétée.

29 juin : À la CCMA, suite à une question de la GGT, le rectorat nous apprend que seuls 2 Maîtres délégués en ont bénéficié. Seuls deux Maîtres ont été recruté directement à l'échelon 2 MA1 ; à la salaire de 1915 euros brut au lieu de 1815 euros au lieu de 1707 (sans compter la prime Grenelle).

Juillet 2022 : Le Ministère budgète environ 2500 contrats à l'échelle nationale et 105 pour l'académie de Paris. L 'objectif est de faciliter les recrutements. D'ailleurs fin août, le ministère n'annoncera-t-il pas un concours exceptionnel au printemps pour les non-titulaires ?

CHERCHEZ L'ERREUR !

1400 NON TITULAIRES DANS LE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ À PARIS ET COMBIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC À PARIS ?

1400

7 SEPT 22

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION LA RÉFLEXION SE POURSUIT

À la demande expresse de la CGT-EP le rectorat a donc réuni ce jour, Mercredi 7 septembre, un groupe de travail en présence des Organisations Syndicales Élues et des représentants des Chefs d'Établissement

De quoi parle-t-on concrètement ?

De rémunérer 105 enseignants à l'échelon 2 MA1 : de les payer 1915 € brut au lieu de 1807 €, prime Grenelle comprise (à l'échelon 1).

Fort heureusement car le rectorat souhaitait ne rémunérer, comme nous l'avions écrit le 1er septembre, que les nouveaux Maîtres c'est-à-dire celles et ceux qui n'avaient jamais encore enseigné.

Pas envisageable pour les Organisations Syndicales, CGT en tête.

La réflexion et les critères seront donc affinés en fonction de statistiques demandées. Mais ce que l'on peut affirmer dès ce jour c'est que ces 105 contrats concerneront aussi des MA 1 déjà en poste et au 1er échelon.

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Un prof est aujourd'hui un prolétaire comme les autres !

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, la perte de salaires est colossale. Les professeurs français sont parmi les moins bien rémunérés et parmi ceux qui travaillent le plus (42,5h semaine).

Enfin, même par rapport au reste de la Fonction Publique d'État, c'est également la Bérézina :

- Un lieutenant de police, fonctionnaire de la catégorie B, gagne plus qu'un professeur des écoles.

- Les primes des autres catégories de la fonction publique représentent jusqu'à 11000 euros par an.

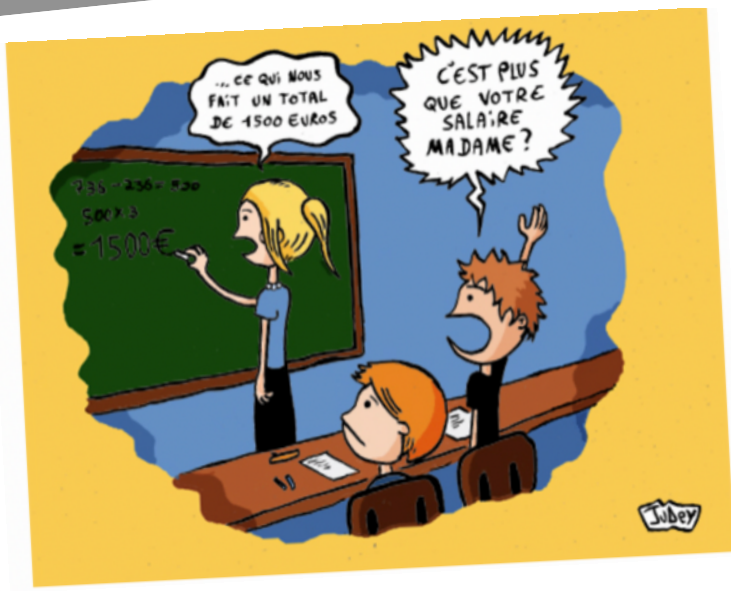

JEUDI 29 SEPT. TOUS EN GRÈVE POUR NOS SALAIRES

Une perte de rémunération de 15 % à 25 % en vingts ans

Evolution du salaire statutaire mensuel des enseignants entre 2000 et 2019, en euros constants

	Professeur des écoles	Professeur certifié	Professeur agrégé
Début de carrière	-15 %	-16 %	-20 %
15 ans d'exercice	-22 %	-23 %	-23 %
Fin de carrière	-25 %	-25 %	-25 %

Des conditions de travail plus difficiles

17 % du temps scolaire est consacré au maintien de l'ordre par les enseignants de collège en France (contre 13 % dans l'OCDE)

52 % des élèves déclarent qu'il y a du bruit et du désordre dans la plupart des cours qu'ils suivent (contre 32 % pour la moyenne de l'OCDE)

Des salaires inférieurs à ceux des voisins européens

Salaires annuels des enseignants après 15 ans d'ancienneté en 2020, en dollars PPP (parité de pouvoir d'achat)

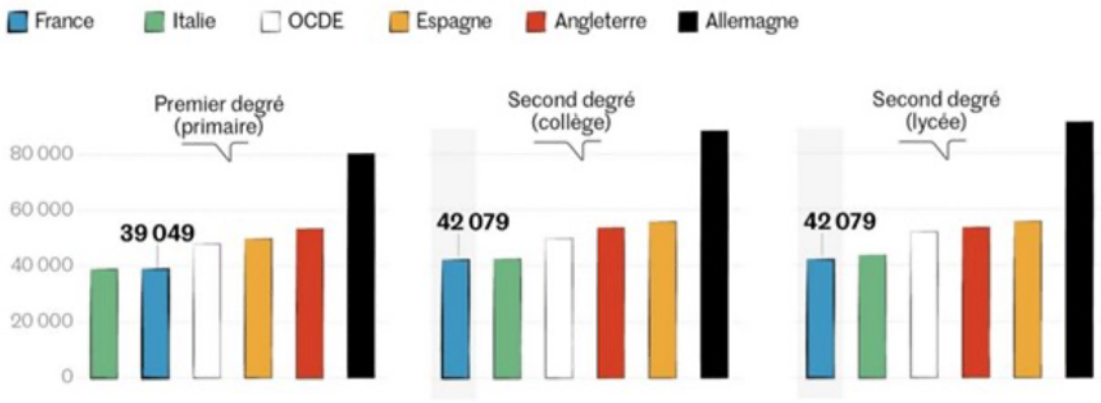

Sources : Sénat, novembre 2021 ; « Regards sur l'éducation », 2021, OCDE ; « Perspectives des politiques de l'éducation : France », OCDE 2020 ; ministère de l'éducation nationale ; MENJS-Mesri-DEPP

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

1er au 8 décembre 2022

ENSEMBLE CONSTRUISONS UNE FORCE COLLECTIVE

VOTEZ POUR UN SYNDICAT QUI A FAIT SES PREUVES

OFFENSIF

EFFICACE

SOLIDAIRE

academie.paris@cgt-ep.org 06 33 26 18 83